

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

15/02/18

Dossier complet le :

07/03/18

N° d'enregistrement :

F01118P0039

1. Intitulé du projet

Extension du site Citroën Racing et création de PSA Motorsport Centre d'Excellence sur la commune de Versailles

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

PSA Motosport

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Fabienne Mazon, chef d'établissement

RCS / SIRET

5 4 2 0 6 5 4 7 9 0 0 8 3 5

Forme juridique

SA à Conseil d'Administration

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations Classées pour la Protection de l'Environnement a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	Rubrique 2931 de la nomenclature des ICPE : Aménagement de 2 bancs d'essais supplémentaires d'une puissance respective de 500 et 650 kW sur un site comportant déjà 2 bancs d'essais d'une puissance totale de 880 kW

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site Citroën Racing, futur PSA Motorsport Centre d'Excellence, est implanté depuis la fin de l'année 2000 sur le site de Versailles Satory. Elle gère actuellement l'activité sportive de Citroën, dont une équipe est engagée en championnat du monde des rallyes depuis 2001.

La future entité PSA Motorsport Centre d'Excellence, aura pour vocation de préparer les véhicules de marques Citroën Racing, Peugeot Sport et DS Automobiles destinés à la course dont elle va regrouper les activités, à l'horizon 2018-2019.

La mutualisation des trois marques va engendrer une redistribution des surfaces intérieures du site de Versailles.

Les principaux aménagements prévus dans le cadre de ce projet sont les suivants :

- La création de 2 nouvelles cabines d'essais avec les salles de commandes ;
- L'installation d'un groupe froid de 280 kW en extérieur ;
- Le stockage de carburant (assimilé essence) en citerne enterrée, double enveloppe, de 10 m³ et le stockage de 4 fûts maximum de carburants spéciaux et de produits d'entretien dans le local de stockage des produits chimiques (appelé local "servitudes") ;
- L'ajout d'un transformateur EDF, d'un nouveau compresseur et d'un nouveau local de stockage de pneumatiques.

4.2 Objectifs du projet

Un banc d'essais moteur correspond à l'ensemble des installations permettant la rotation autonome de moteurs thermiques dans les conditions optimales de travail, de sécurité et de confort. Cette installation est construite autour d'un frein moteur, qui en est l'élément essentiel. Le frein d'absorption de puissance et le moteur sont agencés sur une plate-forme d'essais. Le banc d'essais moteur constitue un élément indispensable aux constructeurs et aux préparateurs de véhicules sportifs, qui permet d'assurer la plupart de leurs essais, qu'ils soient de recherche, de mise au point, ou d'endurance.

Le but de ce projet est de permettre le rapatriement d'un banc d'essais moteur initialement situé sur le site Peugeot Sport à Vélizy (cellule 3) et la création d'un nouveau banc moteur GMP2 roues motrice (cellule 4).

Au final, le site de Versailles disposera de 4 bancs moteurs.

Ces 4 bancs moteurs favoriseront le déploiement, sur ce seul site, de l'activité "essais" à l'ensemble des compétitions sportives automobiles auxquels participe le groupe PSA.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Dans le cadre du Permis de Construire (PC 78646 17 V0037) relatif aux travaux réalisés en façade Est du site de Versailles Satory, il est fait mention des opérations suivantes :

- > La création d'un Poste Transformateur de 34 m² de plancher .
- > L'aménagement d'un Local Incendie de 11 m² de plancher.
- > La création d'une plateforme sur pilotis non couverte de 114 m², en extension de l'étage du bâtiment A . Cette plateforme, située à une hauteur de 4,13 m sera entourée de ventelles pare-vues acoustiques d'une hauteur de 3,4 m (soit une hauteur totale de 7,53 m).

Ces ouvrages seront complétés par :

- > La construction de 5 cheminées d'extraction complémentaires en toiture proches de la rive Est du Bâtiment A. Ces 5 cheminées seront implantées sur la toiture existante. Leur hauteur, par rapport au sol, sera de 12 m.
- > La réalisation d'une dalle pour les compresseurs, d'une surface de 20 m².
- > La réalisation d'une dalle de servitudes pour les zones de stockage "servitudes "et "carburants spéciaux", de 38,6 m².
- > L'aménagement de grilles d'entrées d'air en façade Est du bâtiment A existant.

Outre ces travaux, il est également prévu de procéder à d'autres aménagements non couverts par le permis de construire :

- > RdC du bâtiment A, sur une surface de 220 m² :
 - _ Démolition de l'ancien atelier Plasturgie, pour permettre la construction des 2 nouvelles cellules C3 et C4 ;
 - _ Travaux de terrassement et construction des cellules C3 et C4 qui accueilleront les nouveaux bancs moteur ;
 - _ Travaux d'aménagement des cellules C3 et C4.
- > R+1 du bâtiment A :
 - _ Démolition de l'ancien vestiaire/Sanitaires/Douches situé au N+1, au dessus des cellules C3 à C4.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Après assemblage des moteurs dans le laboratoire de montage, les moteurs sont installés dans les bancs pour diverses utilisations :

1/ Rodage moteur : Il consiste en une augmentation progressive de régime et de charge afin d'obtenir une adéquation des surfaces en friction qui permet d'optimiser les performances.

2/ Les PV de mesures : Il consiste à enregistrer un grand nombre de paramètres de fonctionnement du moteur (Températures, Pressions, Débits, Couples,...) afin de vérifier que le moteur est conforme aux attentes.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Selon l'autorité environnementale, l'ajout des deux nouveaux bancs moteurs constitue un modification substantielle de l'activité du site, nécessitant le dépôt d'une nouvelle demande d'autorisation au titre de l'autorisation environnementale unique.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Exploitation de 4 bancs moteurs	2030 KW

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

19, ALLEE DES MARRONNIERS
BP 3557
78035 VERSAILLES CEDEX

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 5 ' 4 1 " 51E Lat. 4 8 ° 4 7 ' 4 " 02N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___
 Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___
 Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non
 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Le site était soumis au régime de l'autorisation pour les rubriques 2931 et 2920-2-a ainsi qu'au régime de la déclaration pour les rubriques 1434-1-b et 2925 de la nomenclature des I.C.P.E.

Un arrêté d'autorisation d'exploiter a été émis pour la société CITROËN SPORT (devenue CITROËN RACING) en date du 6 janvier 2006 (AP n° 06-002/DUEL).

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des grandes infrastructures de l'Etat dans les Yvelines. Voies routières concernées : A13, RN 12 Voie ferroviaire concernée : 420000 - ligne Paris Montparnasse à Brest
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le château de Versailles et son parc sont inscrits au titre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO depuis le 8 mars 1979 comme biens culturels. La zone d'étude est située dans la zone tampon définie autour du Parc de Versailles, approuvée en 2007.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est le massif de Rambouillet et zones humides proches (FR1112011) - Zone de Protection Spéciale, à 4,2 km au sud-ouest du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est celui de la Plaine de Versailles, à 2,8 km au Nord-ouest du site.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Une évaluation des risques sanitaires a été produite dans le cadre de ce projet au regard des émissions atmosphériques des futurs bancs moteurs attestant de l'absence d'impact pour les populations locales.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets dans l'atmosphère sont issus du fonctionnement des bancs moteurs.</p> <p>Les composés rejetés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Oxydes d'azote ; - Composés Organo-Halogénés Volatils ; - Poussières ; - Monoxyde de carbone.
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets générés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chiffons souillés ; - Huiles usagées ; - Récipients de produits d'entretien et fûts de carburant vides ; - Batteries usagées.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

2 avis de l'autorité environnementale ont été émis sur la commune de Versailles, le premier en janvier 2017 pour la création d'un pôle d'échange multimodal de Versailles chantiers (création d'une gare routière et d'un parking souterrain), le second en janvier 2016 pour la construction d'un ensemble immobilier comprenant des logements et une crèche sur le secteur de Versailles Chantier. Ces deux projets sont situés à 2,7 km au nord-est du site.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
 Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de procéder à une évaluation environnementale du projet.
 En effet, l'impact majeur de ce projet sur son environnement concerne essentiellement les rejets gazeux en provenance des 2 bancs d'essais moteur supplémentaires qui seront installés sur le site
 Actuellement, la part imputable des émissions atmosphériques du site sur la qualité de l'air au droit de la ville de Versailles est de 0,11 % pour les NOx, 0,02 % pour les poussières et de 0,26 % pour les COV.
 L'ajout de deux bancs moteurs supplémentaires va entraîner une augmentation de la pollution atmosphérique sur la commune estimée entre 0,03 % pour les poussières à 0,3 % pour les COV. Cette part reste somme toute négligeable au regard de celle imputable à l'augmentation du trafic observée sur la RN12, voisine du site.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 - Plan masse du site au 1/200ème + 35 m des limites de propriétés.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

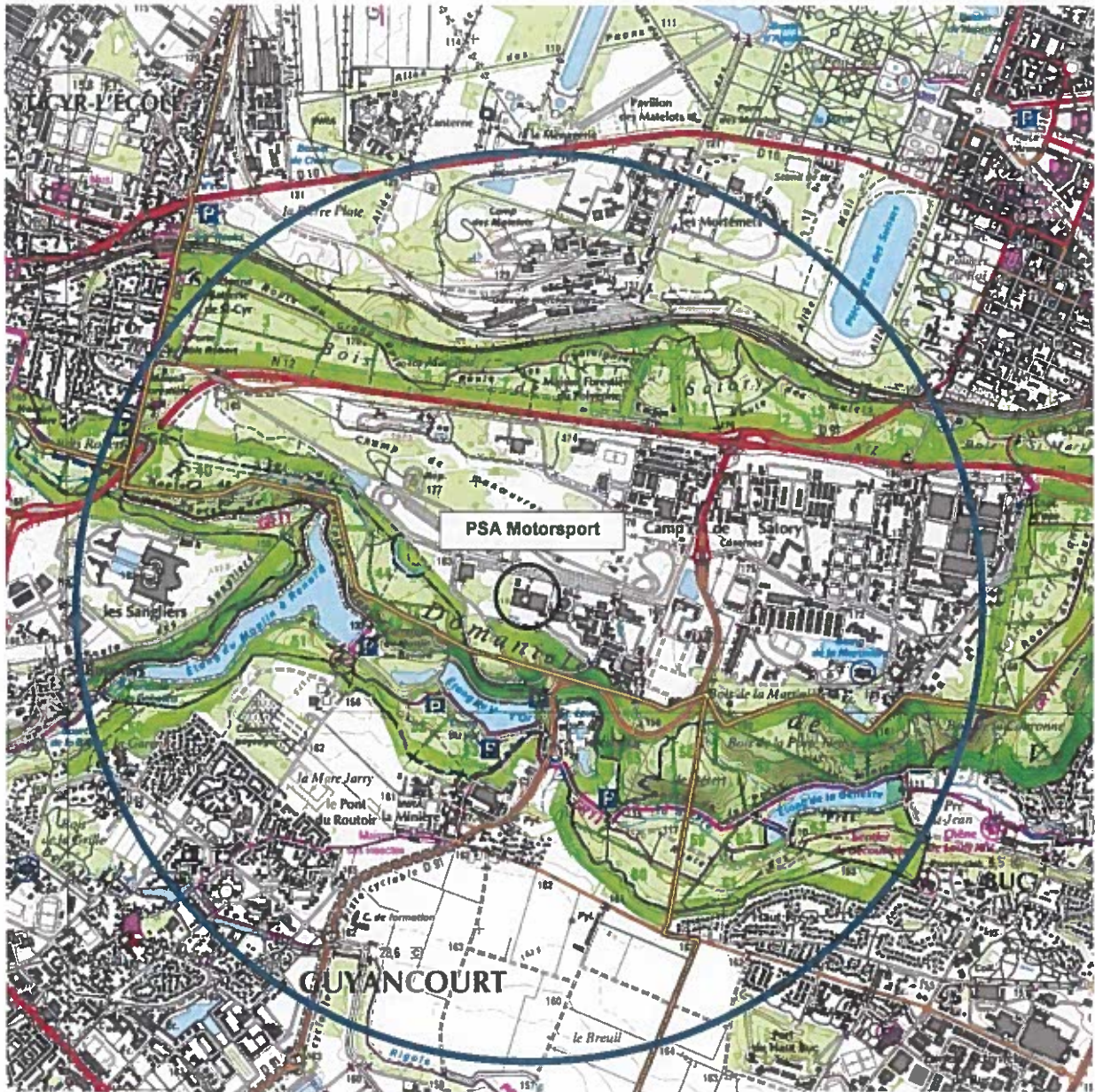
Versailles

le,




26 février 2018

Signature





LEGENDE :

	Limite du rayon d'affichage – rubrique 2931(2 km)
	Emprise du site
	Limite communale

1711EN1D1000016
PSA Motorsport
Ajout de 2 bancs moteur 19, allée des Marronniers – BP 3557 78035 Versailles Cedex
Annexe 2 : Plan de localisation
Extrait carte IGN (1/25 000 ^{ème})
 SOCOTEC HSE IDF 28, rue Robert Witzchitz 94200 Ivry-sur-Seine SOCOTEC Tel : 01 41 79 03 80 - Fax : 01 41 79 41 99

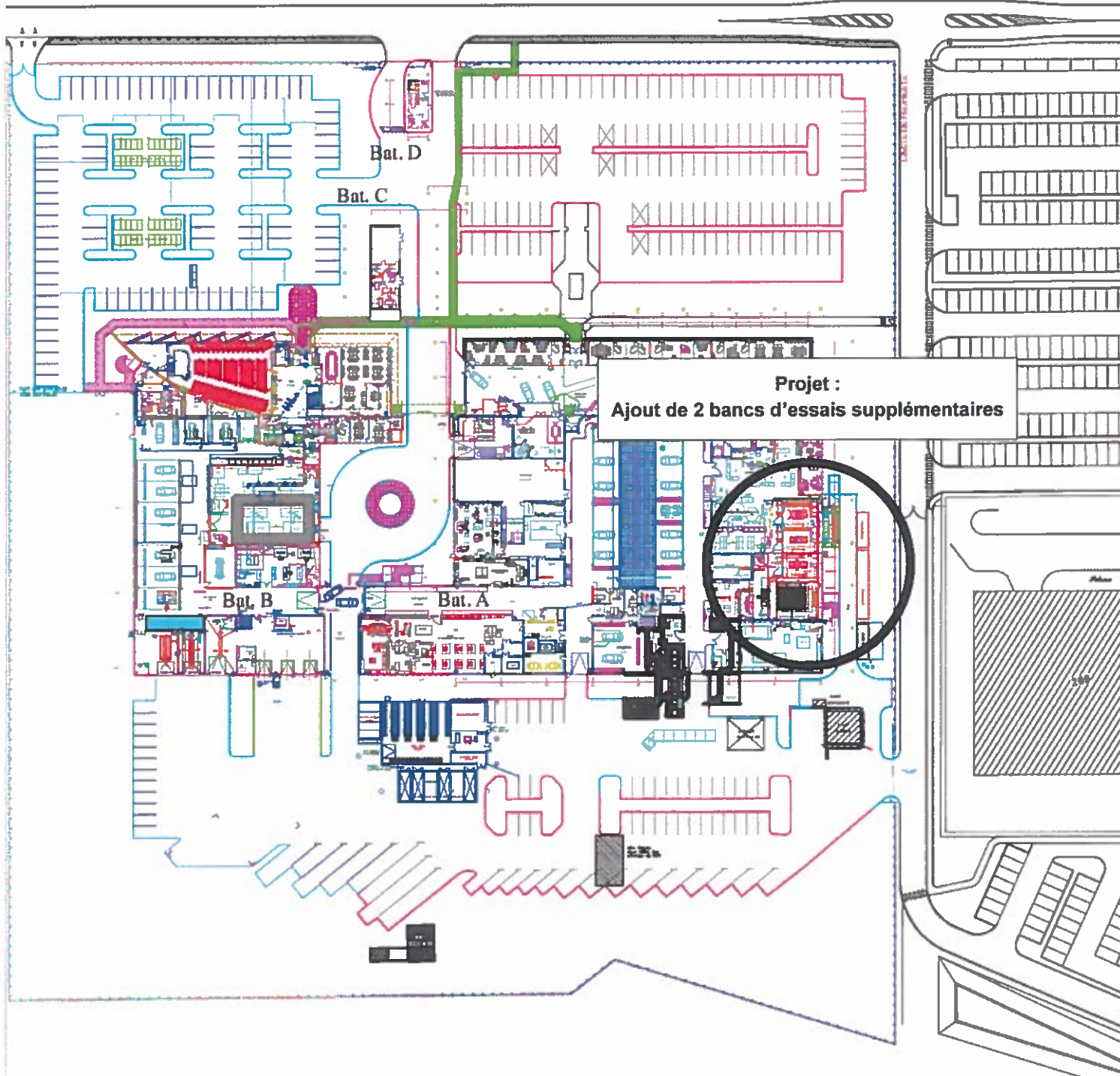
LOCALISATION CARTOGRAPHIQUE DES PRISES DE VUE

(extrait vue aérienne – Google Earth)

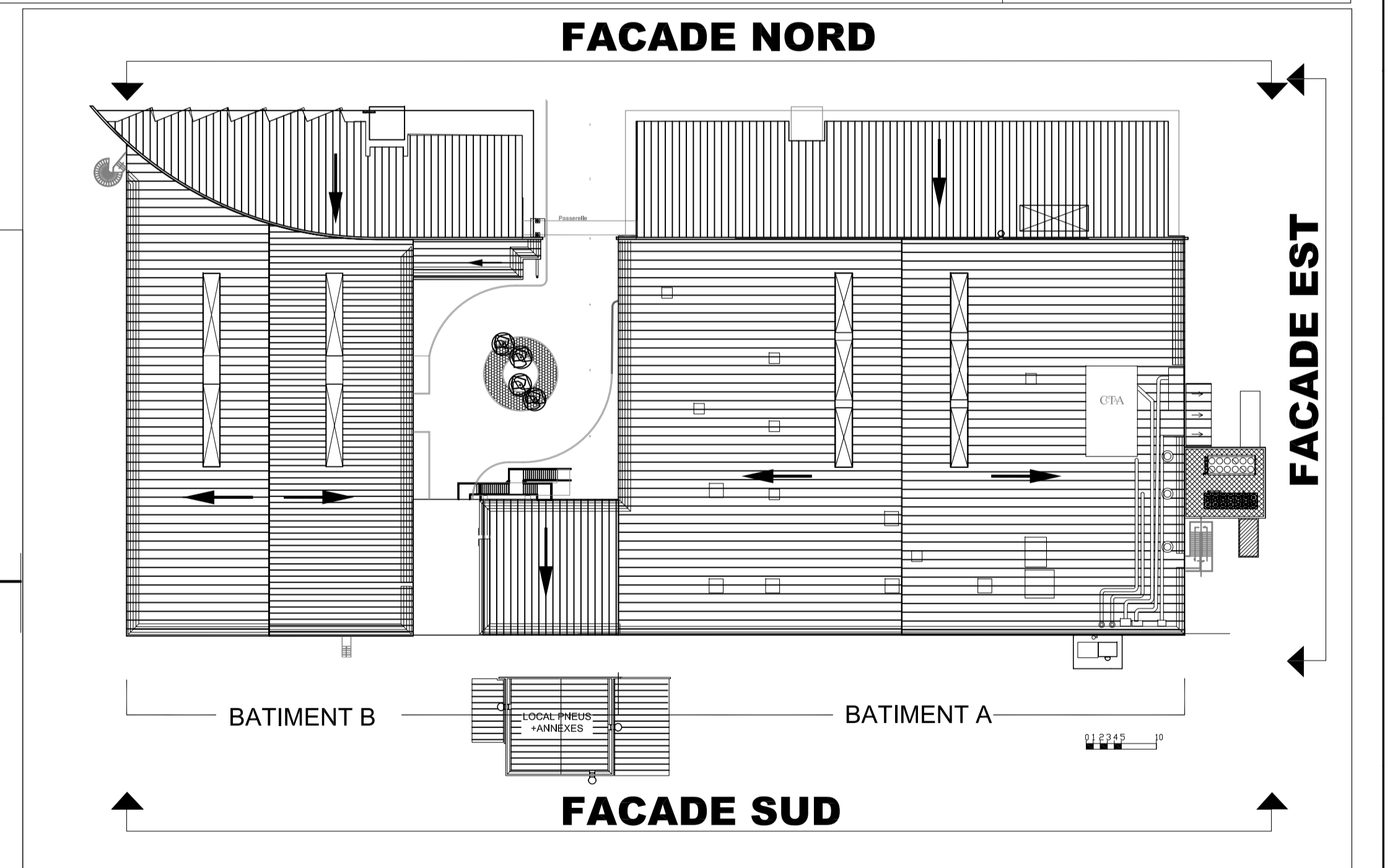
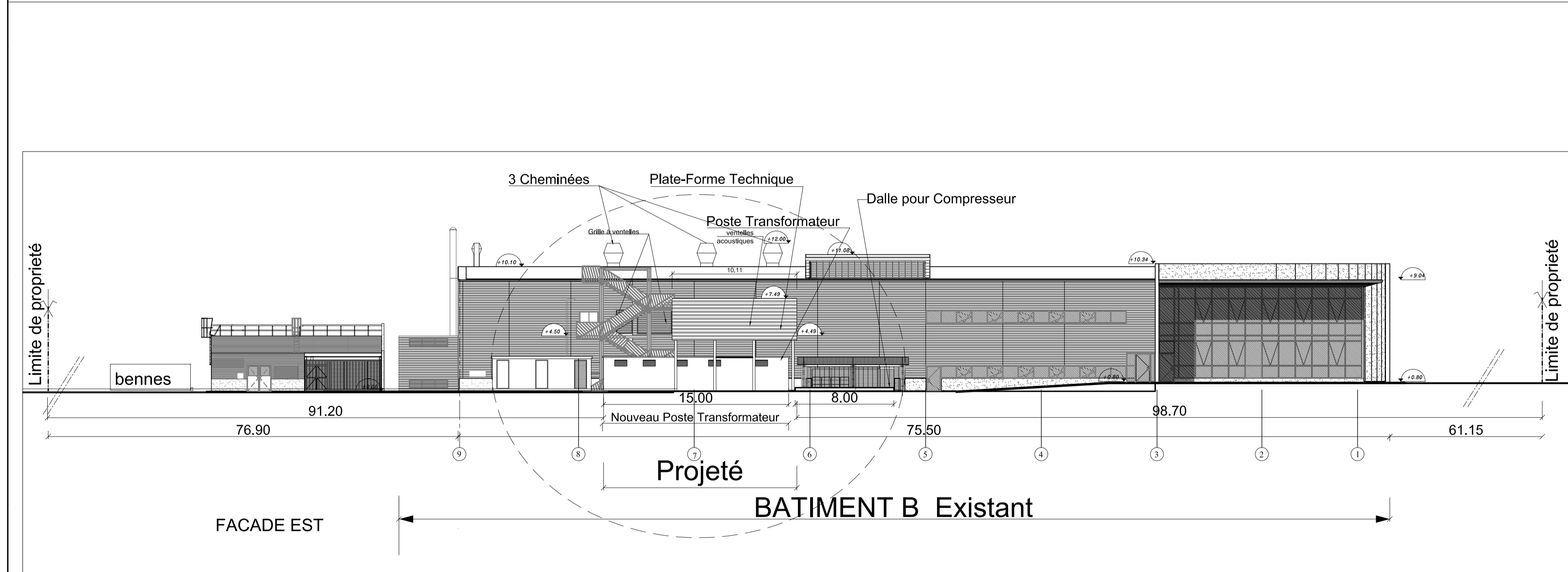
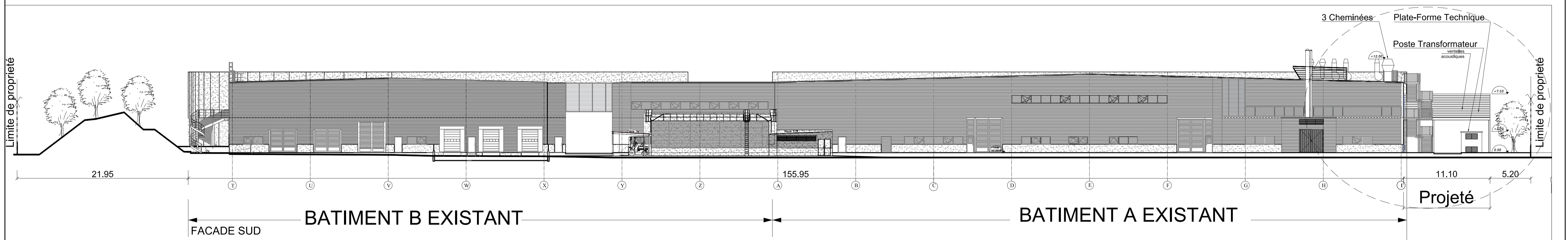
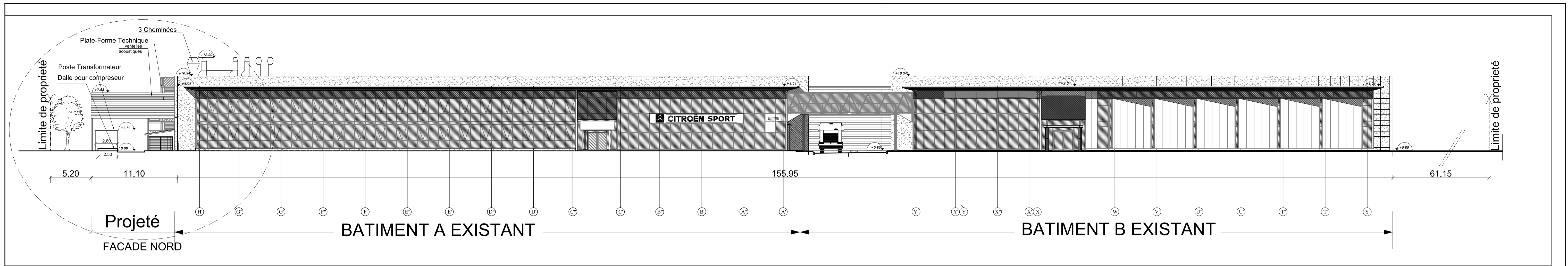








Projet :
Ajout de 2 bancs d'essais supplémentaires



Plan de Toiture

CMP ACTEMIUM
7, avenue Roger Hennequin BP42
 78000 Versailles Cedex
 Tél: 01 31 22 22 88
 SIRET: 432 496 015 88 34

MODIFICATIONS	DATES	IND.
Mise à jour		

N° SAT 05
 PARIS le : Janvier 2017

Permis de Construire
 Création d'un Poste Transformateur HT
 et d'une Plate-Forme Technique

Commune de Versailles
 Site de Satory
 19 Allée des Marronniers 78035

PC5 Etat Projeté: Façades et plan de Toiture
Echelle: 1/250

CITROËN **PEUGEOT**

CABINET MICHEL PICARD - ARCH.DPLG 11, rue de la Clef 75005 PARIS 01.45.97.14.47

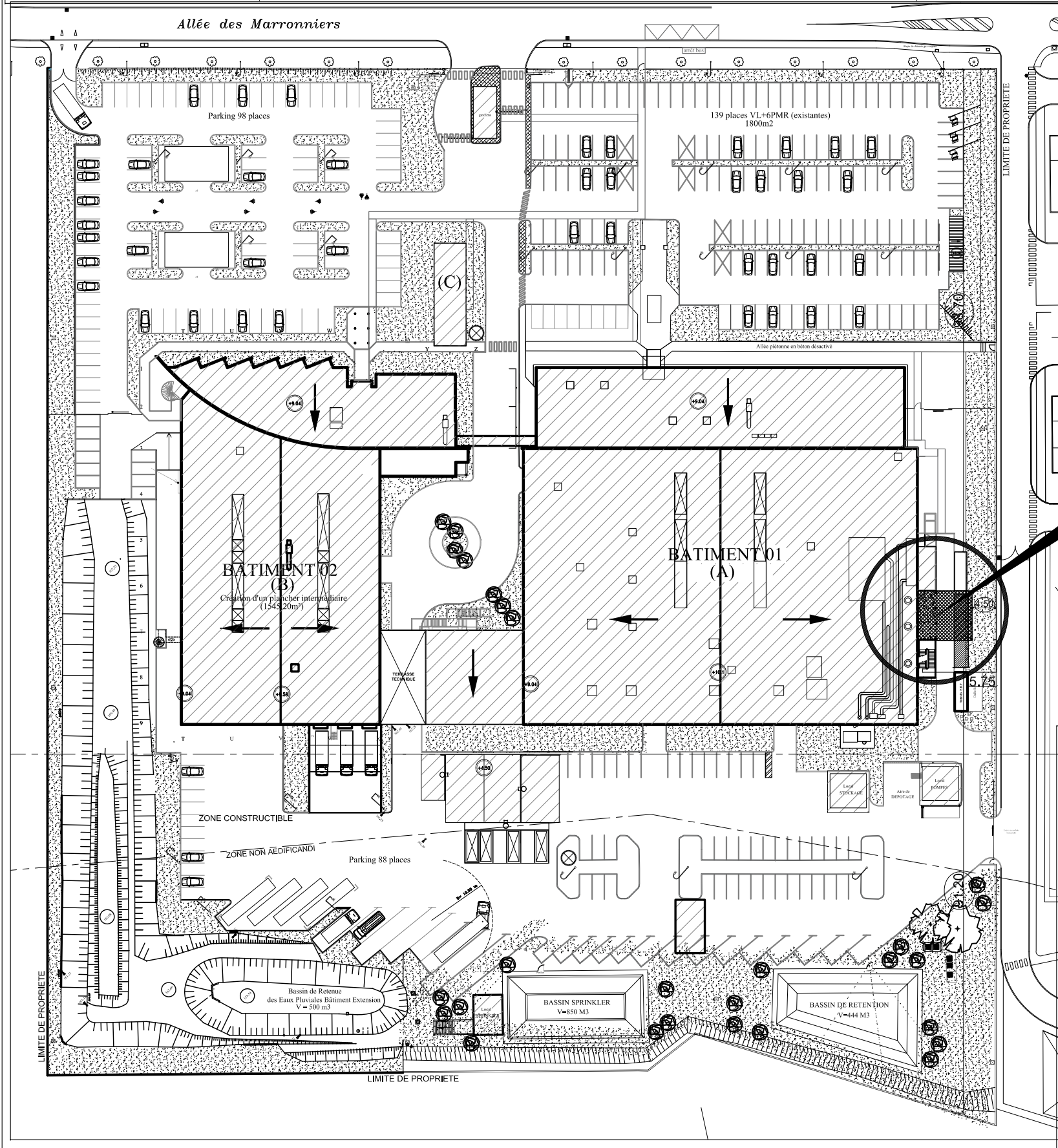
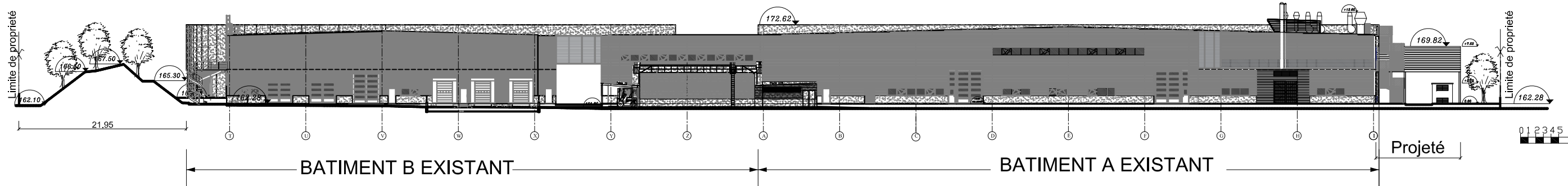


Plate-Forme Technique
et Poste Transformateur HT

CMP **ACTEMIUM**
 7, avenue Roger Hennequin BP42
 78193 Troppes Cedex
 Tél: +33(0)1 30 15 55 00
 SIRET 413 446 071 000 24

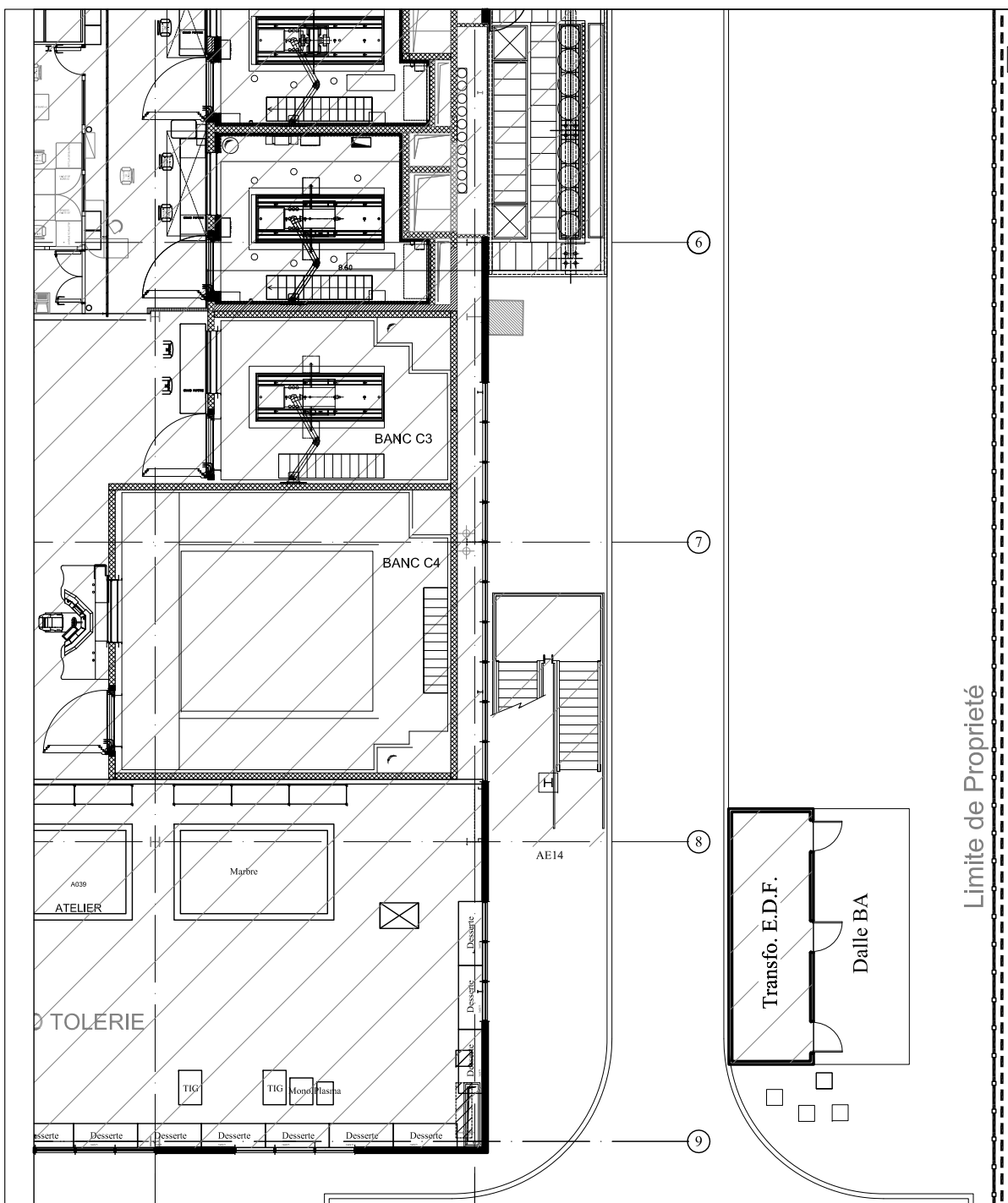
N° SAT 02
 PARIS le : Janvier 2017

CITROËN RACING **PEUGEOT SPORT**
 Commune de Versailles
 Site de Satory
 19 Allée des Marronniers 78035

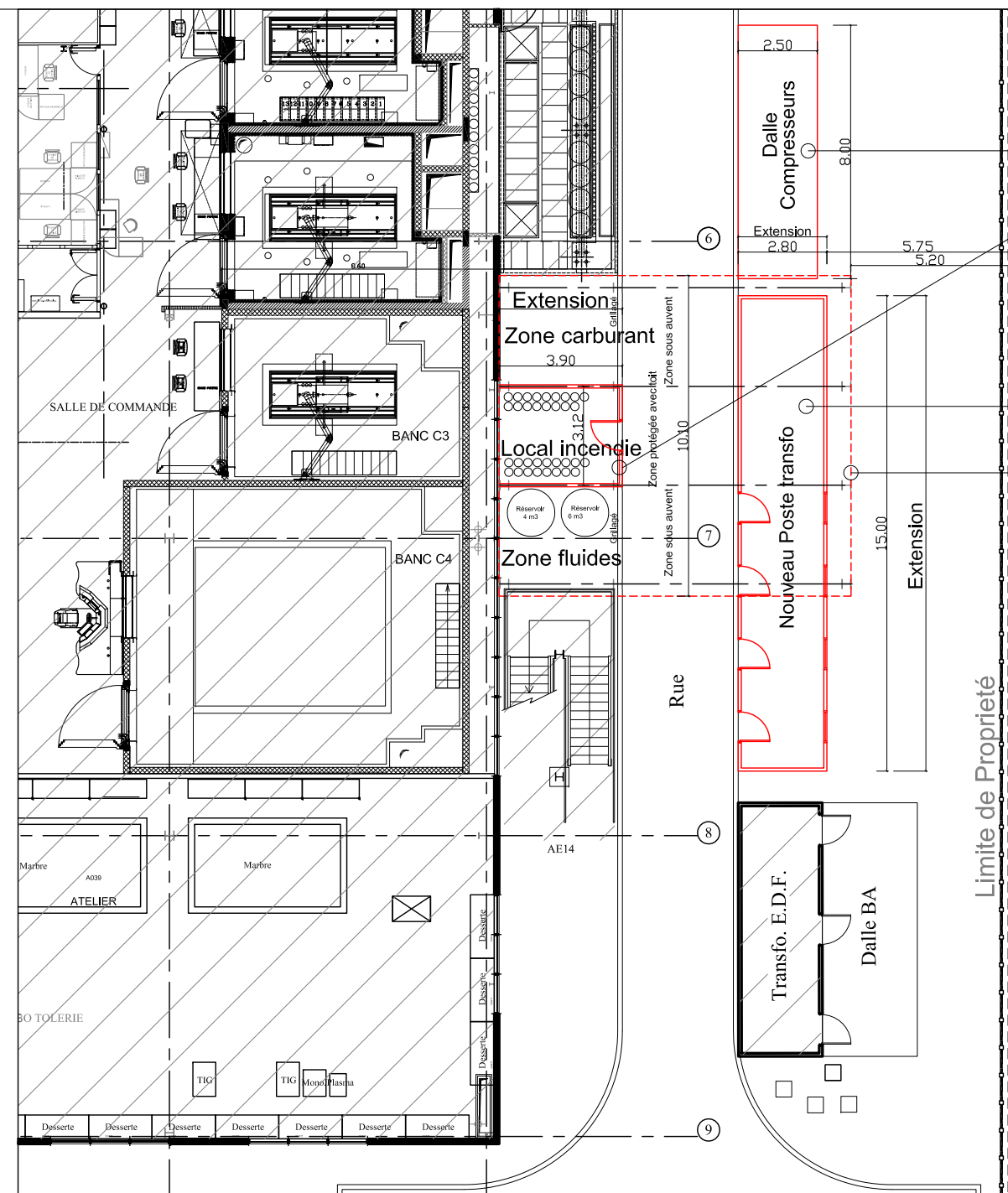
MODIFICATIONS	DATES	IND.
Mise à jour		

Permis de Construire
 Création d'un Poste Transformateur HT
 et d'une Plate-Forme Technique

PC2 PC3- Plan de Masse
 et Coupe sur Terrain Naturel **Echelle: 1/1000**

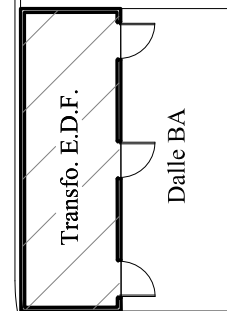


Plan Rez de Chaussée-Etat Existant

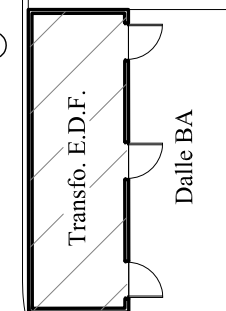


Plan Rez de Chaussée-Etat Projeté

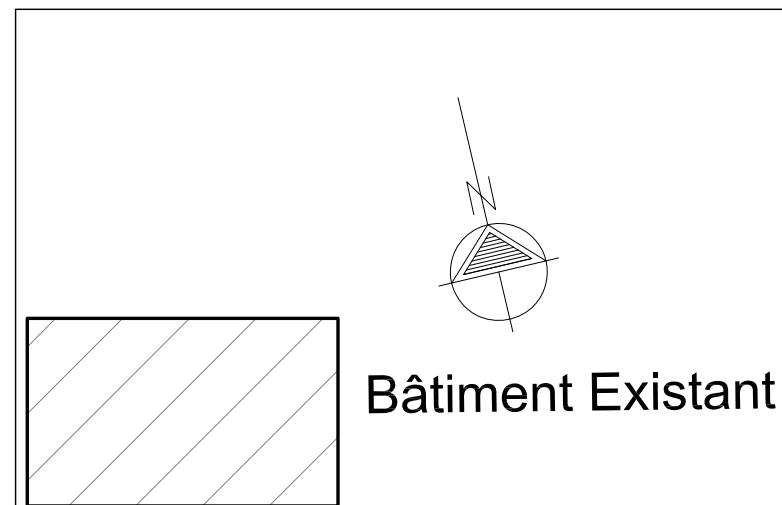
- Projet
- Dalle pour Compresseurs
 - Dalle servitude
 - Zone Carburant
 - Local Incendie
 - Zone Fluide
 - Poste Transformateur
 - Plate-Forme Technique (Niveau R+1)



Limite de Propriété



Limite de Propriété



CMP **ACTEMIUM**
 7, avenue Roger Hennequin BP42
 78193 Trappes Cedex
 Tél: +33(0)1 30 16 35 00
 SIRET: 413 446 071 000 24

N° SAT- 06
 PARIS le : Janvier 2017

CITROËN RACING **PEUGEOT SPORT**
 Commune de Versailles
 Site de Satory
 19 Allée des Marronniers 78035

MODIFICATIONS	DATES	IND.
Mise à jour		

Permis de Construire
 Création d'un Poste Transformateur HT
 et d'une Plate-Forme Technique
 Plans partiels du Niveau RDC
 Etat Existant et Projeté
 Echelle: 1/200

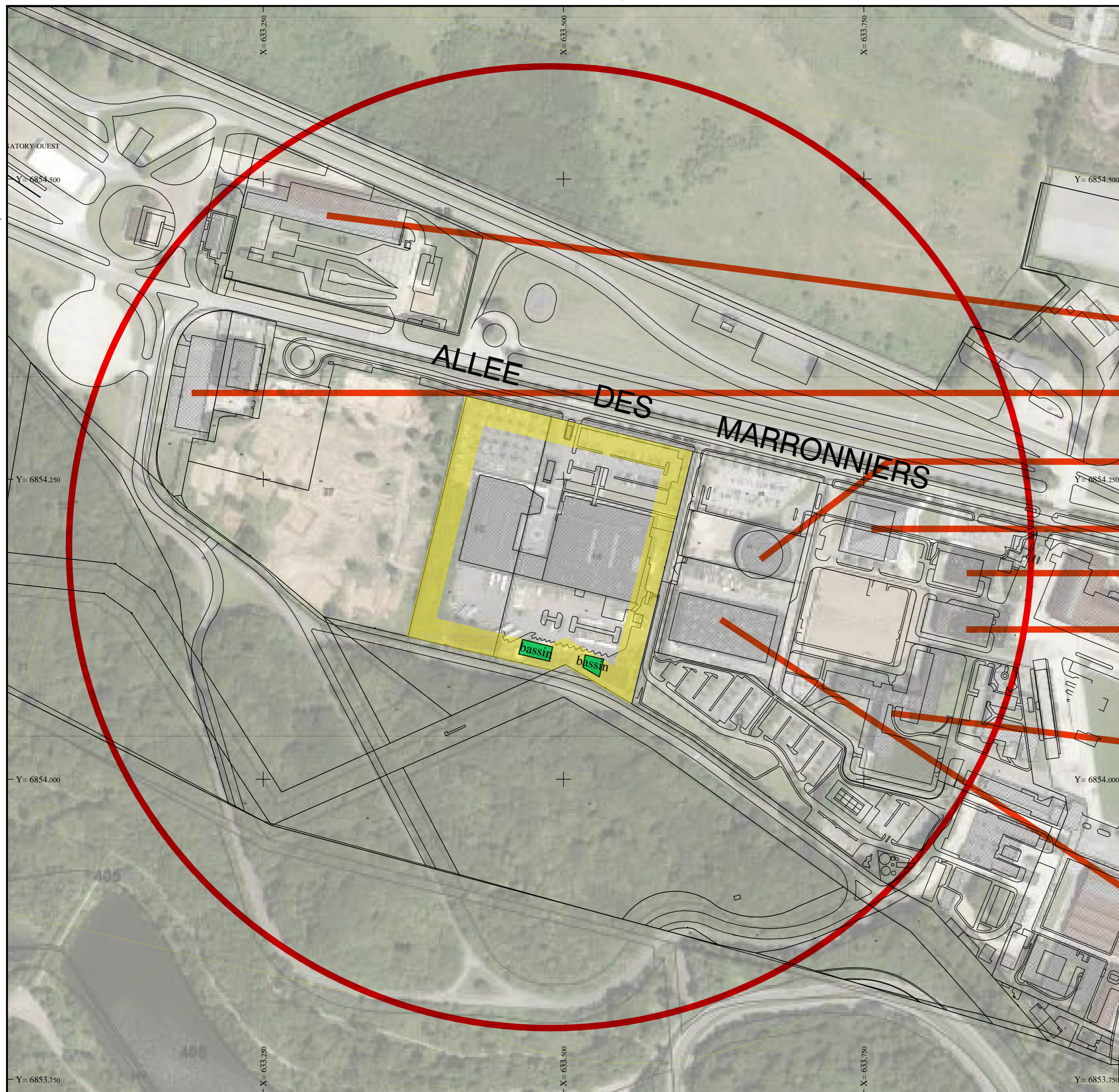
(78000 Yvelines)

VILLE DE VERSAILLES

19-21, Allée des Marronniers

PLAN DES ABORDS
dans le rayon des 300 mètres

Cadastre : section CB n° 14 et 15



Immeuble Hangar militaire

Immeuble de Bureaux (IFSTTAR)

Immeuble de Bureaux (Renault Trucks)

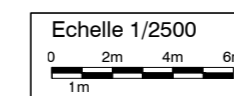
RIE Nexter

Immeuble de Bureaux (Nexter)

Immeuble de Bureaux (Nexter)

Immeuble de Bureaux et Atelier (Nexter)

Immeuble Entrepôt et Atelier (Renault Trucks)



Dossier : G171381 - Archive : G17_1381 - Indice : a
Date : Janvier 2018 - Resp : DL

CARTOGRAPHIE DES ESPACES PROTEGES (Extrait INPN – Inventaire National du Patrimoine Naturel)

